

Guide d'information

Période de financement :	1 ^{er} avril – 31 mars <i>Renouvelable à chaque année financière</i>
Fonds maximum demandés :	4 000 \$ CAN
Enveloppe budgétaire disponible :	16 000\$ CAN <i>Renouvelable à chaque année financière</i>

Programme en continu

Les demandes peuvent être déposées à tout moment durant l'année financière, jusqu'à épuisement des fonds disponibles.

1. Objectifs du programme

Afin de favoriser l'accès universel et équitable aux connaissances scientifiques, le rayonnement des travaux en soins palliatifs et de fin de vie (SPFV) et l'adoption des pratiques de science ouverte, le Réseau québécois de recherche en soins palliatifs et de fin de vie (RQSPAL) offre un programme de soutien financier à la publication d'articles scientifiques en libre accès.

Ce programme vise à soutenir financièrement les membres régulier·ères et étudiant·es du Réseau afin de couvrir une partie des frais liés à la publication d'articles scientifiques en libre accès immédiat.

Plus spécifiquement, ce programme vise à :

- ➔ Favoriser **la diffusion ouverte** des connaissances en SPFV
- ➔ Accroître **l'accessibilité, la visibilité et l'impact** des publications
- ➔ Soutenir le **rayonnement scientifique** du RQSPAL et de ses membres
- ➔ Encourager les collaborations scientifiques et interdisciplinaires
- ➔ Contribuer à **l'avancement des connaissances et des pratiques** en SPFV.

Dans une perspective de soutien à la relève, le RQSPAL encourage également l'implication des membres étudiant·es dans les activités de rédaction scientifique et la cosignature des publications.

2. Définition des soins palliatifs et de fin de vie (SPFV)

Le RQSPAL adopte la définition issue du consensus de l'*International Association for Hospice and Palliative Care* (IAHPC) [Radbruch et al. 2020]¹ qui définit les soins palliatifs comme étant des soins actifs et complets,

¹ Radbruch L, De Lima L, Knäuper F, et al. (2020). Redefining palliative care—a new consensus-based definition. *Journal of pain and symptom management*, 60(4) : 754-764.

destinés aux personnes de tout âge en souffrance sévère du fait de leur état de santé ² affecté par une ou plusieurs maladie · s grave · s ³, et en particulier les personnes approchant de la fin de leur vie.

Ils visent à améliorer la qualité de vie des personnes, de leurs familles, de leurs proches et des personnes proches aidantes.

Les soins palliatifs :

- Comprennent la prévention, l'identification précoce, l'évaluation et la prise en charge globales des problèmes physiques, y compris la douleur et les autres symptômes pénibles, les détresses psychologique et spirituelle, et les besoins sociaux. Chaque fois que possible, ces interventions doivent reposer sur des données probantes.
- Apportent du soutien pour aider les personnes affectées à vivre aussi pleinement que possible jusqu'à leur mort, en facilitant la communication, et en aidant les personnes et leur famille à déterminer les objectifs des soins.
- Sont mis en œuvre tout au long de l'évolution de la maladie, et ajustés aux besoins de la personne.
- Sont proposés conjointement aux traitements agissant spécifiquement sur la maladie, chaque fois que nécessaire.
- Peuvent influencer bénéfiquement l'évolution de la maladie.
- Apportent du soutien à la famille et aux personnes proches aidantes durant la maladie de la personne, et **lors de leur propre deuil**.
- Reconnassent et respectent les valeurs culturelles et les croyances de la personne et de sa famille.
- Sont mis en œuvre dans tous les lieux de soins (domicile, résidences et institutions), et dans tous les secteurs du système de santé (primaire à tertiaire).
- Peuvent être dispensés par tout type d'intervenant · es ayant reçu une formation de base aux soins palliatifs.
- Requièrent une approche spécialisée avec une équipe pluriprofessionnelle pour la prise en charge des cas complexes.

3. Modalités du programme

- ➔ Les demandes peuvent être soumises en continu.
- ➔ Avant de déposer une demande au présent programme, l'article **doit avoir été soumis, mais ne doit pas encore avoir été publié**.
- ➔ Les décisions sont rendues dans un délai approximatif de deux semaines.

² La souffrance est liée à l'état de santé quand elle est associée à une maladie ou une blessure, quel qu'en soit le type. La souffrance liée à l'état de santé est sévère quand elle ne peut être soulagée sans intervention professionnelle, et quand elle compromet le fonctionnement physique, social, spirituel et/ou émotionnel. Les soins palliatifs doivent s'efforcer de soulager la souffrance liée à un état de santé affecté par des maladies limitant ou menaçant le pronostic vital, ou bien à l'approche de la fin de vie. Accessible à l'adresse : <http://pallipedia.org/serious-health-related-suffering-shs>

³ Une maladie grave se définit comme toute maladie aiguë ou chronique, et / ou toute affection qui entraîne une détérioration importante, et peut conduire à une déficience ou une incapacité prolongée sur le long terme, et / ou à la mort. Accessible à l'adresse <http://pallipedia.org/serious-illness/>

Montant du financement demandé

Le financement vise à couvrir une partie significative des frais liés à la publication d'articles scientifiques en libre accès, sans nécessairement couvrir l'ensemble des coûts, jusqu'à concurrence de 4 000\$.

- ➔ L'enveloppe budgétaire annuelle maximale est de **16 000\$**, reconduit annuellement.
 - Dans l'éventualité où les fonds de l'année en cours sont écoulés, une indication à ce sujet sera ajoutée sur le site web du RQSPAL avec une mention « Programme fermé » pour vous éviter de travailler inutilement.
 - Un (1) financement / année financière est réservé pour la voie B, soit aux publications étudiantes avec leur (co-) directeur ·rice de recherche, sans égard au critère d'un ·e second ·e co-auteur ·rices membres régulier ·ères.
- ➔ Le RQSPAL se réserve le droit :
 - d'accorder un montant inférieur à celui demandé
 - d'ajuster les montants selon les fonds disponibles.
- ➔ Les dépenses admissibles sont uniquement celles liées aux frais de publication en libre accès.

? Saviez-vous que ?

La plupart des universités ont des ententes pour offrir des réductions de frais de publication en libre accès avec certains éditeurs ou revues. Vous en trouverez une liste de quelques-unes de ces ententes [ici](#).

N'hésitez pas à consulter la personne bibliothécaire de votre établissement.

Dépenses **admissibles**

- ✓ Frais de publication en libre accès (APC)

Dépenses **inadmissibles**

- ✗ Frais non liés au libre accès
- ✗ Frais lié à la rédaction, l'analyse des résultats, de graphisme ou de traduction
- ✗ Frais de soumission
- ✗ Frais pour dépassement de longueur
- ✗ Frais pour les figures en couleur
- ✗ Frais de relecture ou de formatage
- ✗ Frais administratifs institutionnels
- ✗ Coût déjà entièrement couvert par d'autres sources

4. Critères d'admissibilité

Selon la personne qui soumet la demande, deux voies sont possibles :

	Voie A	Voie B (1 financement/ année financière possible)
Statut	➔ Être membre régulier ·ère du RQSPAL	➔ Être membre étudiant ·e du RQSPAL
Autorat	➔ Être premier ·ère auteur ·rice OU Dernier ·ère auteur ·rice, dans le cas où son ·sa étudiant ·e est premier ·ère auteur ·rice. Note : Traditionnellement, la position de dernier ·ère auteur ·rice est réservée au directeur ·rice ou au ·à la	➔ Être premier ·ère auteur ·rice

	Voie A	Voie B (1 financement/ année financière possible)
	chercheur·se principal·e. Toutefois, les règles d'<i>authorship</i> pouvant différer d'une revue ou d'une université à l'autre, s'il vous est impossible de respecter ce critère, veuillez en fournir la justification.	
	À partir de ce point, les éléments sont communs aux 2 voies.	
	➡ Les co-auteur·rices doivent comprendre minimalement un·e (1) autre membre régulier·ère du RQSPAL.	
	L'article doit :	
	➡ Porter sur les SPFV selon la définition à laquelle le RQSPAL adhère (section 2) et en accord avec la mission du Réseau.	
	➡ Être soumis à une revue scientifique et peut être en révision ou accepté (conditionnelle à des modifications).	
Admissibilité de la publication	❌ L'article ne peut être sous presse ou publié au moment de la demande.	
	➡ Être diffusé en libre accès immédiat	
	➡ Être diffusé sous licence ouverte (Creative Commons) ou sous une licence équivalente (CC BY/CC BY-ND).	
	⚠ Il incombe au candidat·e de s'informer sur les différentes politiques éditoriales des revues savantes pour déterminer si celles-ci diffusent elles-mêmes sous licence ouverte ou permettent de diffuser sous licence ouverte.	
Affiliation et visibilité du RQSPAL	➡ L'affiliation au RQSPAL doit apparaître dans les affiliations des auteur·rices membres.	
	La revue sélectionnée doit :	
	➡ Être reconnue dans son champ disciplinaire	
	➡ Appliquer un processus d'évaluation par les pairs	
Revues scientifiques admissibles	➡ Être indexée dans une base reconnue et/ou Publiée par un éditeur scientifique reconnu	
	➡ Ne pas être considérée comme une revue prédatrice	
	⚠ Les personnes candidates sont fortement invitées à consulter les ressources du FRQ ou à valider la revue auprès d'un·e bibliothécaire spécialisé·e dans leur établissement d'enseignement en cas de doute. La liste Réfléchissez, Vérifiez, Soumettez est une autre bonne référence en la matière.	

	Voie A	Voie B (1 financement/ année financière possible)
Autres sources de financement	Il est permis d'utiliser plusieurs sources de financement pour couvrir les frais de publication. Toutefois : ➔ les autres contributions financières doivent être divulguées. ➔ seul le montant restant à couvrir pourra être remboursé par le RQSPAL.	
Fréquence des demandes	➔ Une seule demande par personne membre du RQSPAL qui soumet une demande est admissible par période de deux années financières. ⚠ La personne peut toutefois apparaître comme co-auteur·rice dans d'autres publications soutenues par le programme.	

5. Directives de soumission

Afin d'être considéré, le dossier complet d'application doit inclure :

- ➔ Formulaire d'application [disponible ici](#)
- ➔ Preuve du statut de publication de votre article, révision ou d'acceptation (conditionnelle à des modifications) à la revue scientifique
 - Soumis, en révision, accepté avec modifications (mineures/majeures) demandées
 - Sous forme de courriel ou de capture d'écran
- ➔ Preuve que l'article sera publié en libre accès immédiat
 - Sous forme de courriel ou de capture d'écran
- ➔ Preuve que la revue choisie diffuse sous licence ouverte (CC BY/CC BY-ND ou son équivalent)
 - Sous forme de courriel ou de capture d'écran
- ➔ Preuve que la revue choisie est indexée dans une base reconnue et/ou publiée par un éditeur scientifique reconnu
 - Sous forme de courriel ou de capture d'écran

IMPORTANT

Tous ces documents doivent être regroupés en **un (1) seul document** format **PDF**.

Les demandes incomplètes seront rejetées et un courriel vous sera envoyé pour vous informer de la situation.

Soumission

Les demandes doivent être acheminées par courrier électronique en mentionnant en objet « Application | Programme de soutien financier à la publication en libre accès » à l'adresse suivante :

✉ concours.rqspal@crchudequebec.ulaval.ca

Pour toute demande d'information, veuillez contacter Mme Julie Stickelmann au

✉ concours.rqspal@crchudequebec.ulaval.ca

6. Processus de validation et d'évaluation des demandes

Les demandes sont analysées au fur et à mesure de leur réception.

Une fois votre dossier soumis :

- ➔ Vous recevrez un courriel de confirmation de réception de votre demande.
- ➔ L'admissibilité sera validée et la demande sera analysée.

Le RQSPAL se réserve le droit de :

- ➔ demander des précisions ou documents supplémentaires.
- ➔ refuser une demande incomplète, ne respectant pas les lignes directrices de soumission ou ne respectant pas les critères du programme.
- ➔ limiter le nombre d'octrois et accorder un montant inférieur à celui demandé selon les disponibilités budgétaires.

7. Avis de décision et procédures de remboursement des frais

X En cas de décision défavorable, vous recevrez un courriel pour vous en informer les raisons.

- Si la personne qui soumet peut modifier sa demande afin de répondre aux critères d'admissibilité, iels peuvent resoumettre dans le présent concours.

✓ En cas de décision favorable, le versement de votre soutien financier sous forme de remboursement est effectué après publication de l'article et réception des documents requis.

Les décisions sont finales et sans appel.

Délais importants

- ➔ L'article doit être accepté ou sous presse dans un délai maximal de 1 an suivant l'avis favorable.
- ➔ La demande de remboursement doit être soumise dans un délai maximal de 3 mois suivant la publication.

En cas de refus de l'article par la revue :

- ➔ le RQSPAL doit être avisé.
- ➔ un délai de 30 jours est accordé pour effectuer une nouvelle soumission à une autre revue admissible.

? Saviez-vous que ?

La plupart des universités offrent le dépôt institutionnel offrant le libre accès immédiat gratuitement, soit :

- le manuscrit final accepté pour publication et révisé par les pairs OU
- la version telle que publiée par la revue savante.

Toutefois, vous devrez vous informer sur les différentes politiques éditoriales des revues savantes pour déterminer si celles-ci permettent le libre accès via un dépôt institutionnel.

Procédures de remboursement des frais

Le remboursement sera effectué après l'acceptation finale ou la publication et après réception :

- ➔ Formulaire de remboursement complété, [disponible ici](#)
- ➔ Facture officielle des frais de publication
- ➔ Preuve de paiement par la personne qui a soumis la demande
- ➔ Preuve d'acceptation finale ou de publication
- ➔ Épreuve finale de l'article accepté
- ➔ Spécimen de chèque

Rappel

Les frais de publication libre accès devront être avancés et payés par les auteur·rices.

Aucune avance de fonds n'est possible.

Toute contribution provenant d'autres sources pour la publication en libre accès devra impérativement être déclarée dans votre demande de remboursement.

Soumission

Acheminer tous les documents demandés et énumérés ci-dessus à

 concours.rqspal@crchudequebec.ulaval.ca en mentionnant en objet : Demande de remboursement | Programme de soutien financier à la publication en libre accès.

Une fois la demande de remboursement approuvée, vous recevrez le montant directement déposé dans votre compte bancaire dans une période de 4 à 6 semaines après la réception de la demande.

8. Engagements des récipiendaires

Les personnes recevant un soutien financier du RQSPAL s'engagent à respecter les obligations suivantes :

Science ouverte (exigence du FRQ)

La personne récipiendaire s'engage à :

- ➔ Visionner la formation sur le libre accès et les licences ouvertes disponible sur notre chaîne YouTube [ici](#). Le RQSPAL est assujéti à la [Politique de diffusion en libre accès](#) des Fonds de recherche du Québec.
- ➔ Autoriser le RQSPAL à ajouter votre article lorsque publié sur notre site web.

Reconnaissance du financement

Les personnes financées doivent mentionner le soutien financier du RQSPAL dans l'article publié scientifique (ex : section *acknowledgments/funding*). **Une preuve vous sera demandée.**

- ➔ Inscrire l'affiliation au RQSPAL pour les auteur·rices membres.
- ➔ Inclure le DOI (<https://doi.org/10.69777/337902>)



Formulation suggérée :

« Les auteur·rices remercient le Réseau québécois de recherche en soins palliatifs et de fin de vie (RQSPAL ; DOI : <https://doi.org/10.69777/337902>) d'avoir soutenu financièrement la publication de cet article. »

« The authors thank the Réseau québécois de recherche en soins palliatifs et de fin de vie (RQSPAL ; DOI : <https://doi.org/10.69777/337902>) for financially supporting the publication of this article. »

Reddition de comptes

- ➔ Transmettre l'acceptation de publication de votre article dans un délai maximal de 9 mois suivant l'acceptation de votre demande
- ➔ Soumettre la demande de remboursement dans un délai maximum de 3 mois après la publication de l'article.
- ➔ Envoyer à concours.rqspal@crchudequebec.ulaval.ca une épreuve finale de votre article une fois que celui-ci est publié.

Contribution à la vie du Réseau

La personne récipiendaire s'engage à :

- ➔ Autoriser le RQSPAL à ajouter votre article lorsque publié sur notre site web. Le FRQ souscrit au mouvement de science ouverte et adhère à la [Politique de diffusion en libre accès](#).
- ➔ Rédiger un résumé vulgarisé de votre article qui sera déposé sur la Zone Public du site web, destinée au grand public pour démocratiser les soins palliatifs et de fin de vie.

👉 Quoi faire en cas de refus de l'éditeur

Vous aurez **30 jours** pour resoumettre à une autre revue scientifique qui respecte les critères mentionnés.

Vous devez aviser le RQSPAL du refus et l'informer du changement de revue durant ce même intervalle.

🚫 Annulation de votre demande

Ces raisons pourraient suspendre l'acceptation de votre demande :

- ✗ Défaut de transmettre dans le délais requis de 9 mois l'acceptation finale de votre article
- ✗ Défaut d'aviser le RQSPAL du refus et le changement de revue dans les 30 jours
- ✗ Devoir resoumettre à une troisième revue, suivant deux refus.

Dans tous les cas, vous devrez soumettre une nouvelle demande au présent concours.